

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

PRESENTS : GRANDVAUX Pascal – BOUILLLOT Sylvain - NEBOIT Francis - BERT MICHEL Julie - BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle – PACALON Thibaut - HILAIRE Thierry - SANTY Jean-Pierre – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanès

ABSENTS : Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de M. André MARCON, Maire sortant
Le quorum étant atteint, les Conseillers Municipaux présents ont été invités à procéder à l'élection du Maire

ÉLECTION DU MAIRE

Jean-Pierre SANTY ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour avec 10 voix est élu Maire de la commune de St Bonnet le Froid et est immédiatement installé.
Il prend la présidence et propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints

DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 3

ÉLECTION DES ADJOINTS

- Thierry HILAIRE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour avec 10 voix est élu 1^{er} adjoint au Maire de la commune de St Bonnet le Froid et est immédiatement installé.
- Sylvain BOUILLLOT ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour avec 10 voix est élu 2^{ème} adjoint au Maire de la commune de St Bonnet le Froid et est immédiatement installé.
- Mélanie BLANCHON ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour avec 10 voix est élue 3^{ème} adjoint au Maire de la commune de St Bonnet le Froid et est immédiatement installée.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local

DELEGATION DE FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Le Maire délègue aux trois adjoints une partie de ses fonctions dans la limite fixée par la loi, sous forme d'arrêté.

INDEMNITE DES ELUS

Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités mensuelles des élus :

- Maire : 17 % du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale. Le taux maximal pour les communes de moins de 500 habitants est de 25.50 %
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 4,90 % dudit traitement. Le taux maximal pour les communes de moins de 500 habitants est de 25.50 %

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE

Thierry HILAIRE et Mélanie BLANCHON sont nommés délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

En plus du Maire, sont désignés :

- Délégués titulaires : Thierry HILAIRE, Sylvain BOUILLOT et Francis NEBOIT
- Délégués suppléants : Mélanie BLANCHON, Julie BERT et Johanès MARCON

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

En plus du Maire, sont désignés :

- Délégués titulaires : Thierry HILAIRE, Julie BERT et Christian BRUAS
- Délégués suppléants : Sylvain BOUILLOT, Isabelle SAGNOL et Pascal GRANDVAUX

DELEGATION AU MAIRE POUR LA COMPETENCE RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE

Le maire indique qu'il peut par délégation du Conseil Municipal être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres.

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire et en cas d'empêchement au 1^{er} adjoint, cette délégation dans la limite de 90 000 € HT

